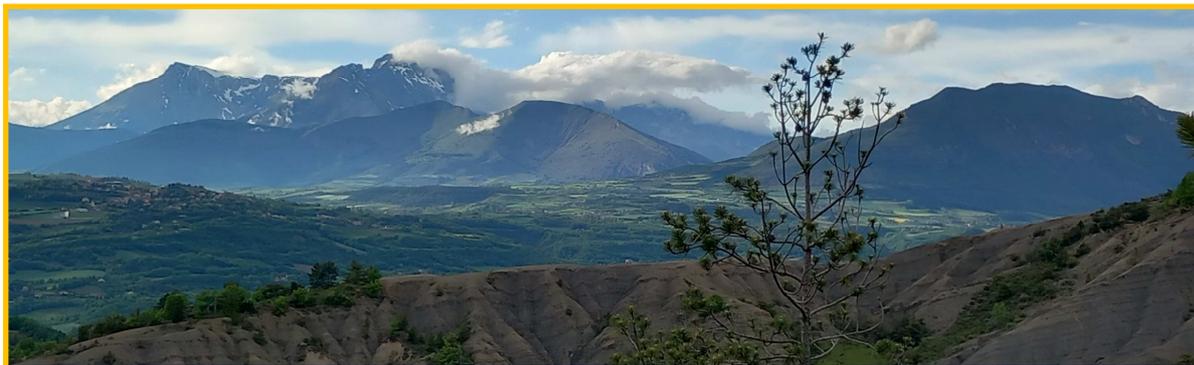




BULLETIN MUNICIPAL DE CHÂTEAUVIEUX



JUILLET 2023



Éditorial du Maire

Aller plus loin, toujours...

Dans le dernier Bulletin Municipal, en décembre 2022, nous vous donnions quelques exemples d'actions conduites par la Municipalité afin de réduire les dépenses énergétiques de la Commune et d'être plus respectueux de l'environnement. Nous avons alors abordé les changements concernant l'éclairage public, et son extinction la nuit. Pour rappel, les 38 lampadaires de la traversée du village, de la Route de Bel Air et ceux situés, globalement, sur la RD 45, sont désormais très performants, car en LED (dirigés vers le sol, ils ne rayonnent plus, ce qui est meilleur pour la biodiversité), et ils sont éteints de 23h30 à 6h00. Sur une année pleine, à la modeste échelle châteauiarde, ce sont précisément 90155 heures d'éclairage public en moins ! Ça n'est pas tout ! La Municipalité, dans les premiers mois de 2023, a multiplié ses efforts : toutes les plantations communales sont désormais arrosées grâce à l'installation d'une cuve permettant de récupérer les eaux de pluie de la salle des fêtes (des informations sont données dans cette édition). La dépendance à l'eau potable n'était plus envisageable alors que l'eau se fait rare et cette nouvelle orientation, de bon sens, s'imposait.

Nous avons décidé de ne pas nous arrêter en si bon chemin : les études et rencontres se poursuivent avec le *Territoire d'Énergie Hautes-Alpes* (ex-*SyME 05*) pour installer, sans doute dès le début 2024, des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes ; nous changerons aussi à l'automne les menuiseries de la Mairie (datant de 1988), n'étant plus adaptées aux mesures d'économies d'énergie.

Cet éditorial, dans un tout autre registre, me donne l'occasion de vous féliciter ! Vous avez été 107 (soit 20% de notre population d'environ 540 châteauiards) à répondre, il y a quelques mois, au questionnaire lancé par l'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE portant sur le Schéma Directeur de la Mobilité. Cela a fait de CHÂTEAUVIEUX la 2^{ème} commune de notre agglomération, sur 17 (derrière ESPARRON, 50 habitants), à avoir un taux de retour aussi élevé. Nul doute que vos observations et remarques, y compris lors des réunions publiques organisées à ce sujet, permettront d'optimiser, prochainement, la desserte globale de notre commune en matière de transports publics, gratuits sur notre agglomération, rappelons-le. Je vous tiendrai informés de ces évolutions.

Bel été à toutes et à tous, en espérant avoir le plaisir de vous rencontrer lors des animations programmées par les associations, dont je salue l'efficacité du travail.

Bien sincèrement,

Le Maire,

Jean-Baptiste AILLAUD

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Mise en place d'un nouveau columbarium
- Réhabilitation ancienne cure
- Radars pédagogiques
- Installation d'une cuve pour la récupération des eaux de pluies
- Fauchage
- Voirie communale 2023
- Pose de bancs
- Repas des aînés
- Exécution du budget 2022
- Budget
- Structure et évolution des dépenses de fonctionnement
- Opérations d'investissement pour 2023
- Évolution des principales dépenses d'investissement
- Évolution des principales recettes d'investissement
- Subventions aux associations
- Ça s'est passé à Châteauvieux
- Association *Châteaugym*
- Proposition du Rotary club de Gap-Charance
- État Civil
- Délibérations

Communauté d'Agglomération
GAP-TALLARD-DURANCE

 **Hautes-Alpes**
le département

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU COLUMBARIUM

Restant peu de cases disponibles dans le columbarium installé en 2010, l'achat d'un nouveau columbarium a été programmé en 2022 pour répondre aux demandes de plus en plus fréquentes des personnes faisant le choix de la crémation.

En début d'année, c'est dans l'extension du cimetière que cette installation a été réalisée par l'entreprise *Pompes Funèbres Générales* ; la réception des travaux a eu lieu le 2 mai dernier. Il s'agit d'une structure en granit de forme pyramidale. Elle se présente en deux blocs ; l'ensemble est composé de vingt-quatre cases, chaque partie comprenant douze cases. Le coût s'élève à 22559,99€ TTC et bénéficie d'une subvention du fonds de concours de l'agglomération de 9000,00 €.

Le tarif de mise à disposition des cases sous forme de concession est de 600€ pour 15 ans et de 750€ pour 30 ans ; la fourniture de la première plaque est comprise.

Un nouveau règlement des columbariums et du jardin du souvenir a été établi le 17 avril 2023 ; il peut être consulté en Mairie.



RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE CURE

Depuis le dernier Bulletin Municipal de décembre 2022, la Municipalité a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre afin de choisir un cabinet d'architecte pour étudier ce projet de réhabilitation.

Quatre offres correspondant à la consultation ont été reçues et c'est le cabinet *PROBATEP*, représenté par Stéphane DALLA-NORA, architecte, basé à GAP, qui a été retenu.

Le montant des honoraires d'architecte s'élève à 33700€ HT.

En parallèle, le cabinet *SOCOTEC* de GAP a été sélectionné pour la mission de contrôle technique et SPS. Des études de sols, nécessaires elles aussi, sont confiées au bureau *Aqu'iter* de GAP.

À ce jour, l'architecte a réalisé le relevé du bâtiment et doit remettre dans les prochains jours son avant-projet sommaire concernant l'aménagement dans l'existant.

Les études vont se dérouler durant le 2ème semestre 2023. En collaboration avec l'architecte, la consultation des entreprises sera lancée dès cette fin d'année pour un démarrage des travaux au printemps 2024.



RADARS PÉDAGOGIQUES



Trop souvent, et ceci dans tous les quartiers, y compris au centre du village, les élus sont interpellés au sujet de la vitesse, trop élevée, des véhicules. Pour améliorer la sécurité de la traversée de notre petite agglomération ainsi que le respect de la limitation de vitesse, la Mairie a installé ces dernières semaines deux radars pédagogiques (au niveau de l'entrée du parking de l'Église, côté GAP et au niveau du *Lauron*, à l'entrée sud du village, côté TALLARD).

Ces radars, photovoltaïques, ne prennent pas de photo *mais* ils enregistrent de façon très précise, concomitamment, la vitesse et l'heure de passage des véhicules. Cela signifie que nous pourrons, le cas échéant, remonter jusqu'au propriétaire d'un véhicule formellement reconnu et identifié par un témoin (modèle, couleur, heure de passage) et demander qu'un rappel à la Loi soit effectué par la *Gendarmerie*.



INSTALLATION D'UNE CUVE

POUR RÉCUPÉRER LES EAUX DE PLUIE

La commune a fait installer, fin mai, une cuve de 12000 litres (12m³) pour récupérer les eaux de pluie, Chemin du Stade, au-dessous de la salle des fêtes.

Cette eau, collectant les 450m² de toiture de la salle des fêtes et de la terrasse adjacente, est d'ores et déjà utilisée par notre agent technique afin d'arroser les plantations communales (bacs à fleurs, jardinières sur lampadaires, etc.)

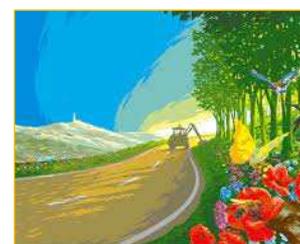
Entreprises retenues, après consultation : *CREA* pour l'achat de la cuve (5710,41€ HT / 6852,49€ TTC) et l'entreprise Jean-Pierre BUDEL pour l'installation et le terrassement (6000€ HT / 7200€ TTC).

Coût total de l'opération : 11710,41€ HT / 14052,49€ TTC.



FAUCHAGE

Comme chaque année, la commune a fait procéder, début juin, au fauchage et à l'élagage de toutes les voies communales et certains chemins ruraux. La sécurité des usagers est ainsi garantie et nettement améliorée. C'est l'entreprise *UBAUD* qui a été retenue. (Coût : 3296,40 €).



VOIRIE COMMUNALE 2023

Les travaux de voirie communale 2023 seront réalisés en septembre par les entreprises *COLAS* et *LA ROUTIÈRE DU MIDI*, après consultation.

Trois opérations sont prévues :

Secteurs attribués à *COLAS* : Route du Rochazal (partie basse) et carrefour Route de La Basse Rue / RD 45. Coût des travaux 37525€ HT.

Secteur attribué à *LA ROUTIÈRE DU MIDI* : Ville Vieille (haut). Coût des travaux 15006,80 HT.



Coût total des travaux précités : 52531,80€ HT / 63038,16€ TTC.

POSE DES BANCS



Trois bancs sont actuellement en cours de pose sur la Commune, là où de nombreux promeneurs s'attardent pour un peu de repos : un à la montée de la Route de Bel Air (intersection avec le Chemin de Tarandol, au nord), un deuxième Route des Marins et un troisième Route de Saint-Victor.

REPAS DES AINÉS

Beau moment de retrouvailles pour les aînés de la commune conviés, par la Mairie, pour le traditionnel repas annuel à la salle des fêtes.

Le dimanche 29 janvier, après deux années de report en raison de la crise sanitaire, ils étaient nombreux à répondre à l'invitation. Les convives ont pu déguster une excellente choucroute préparée par Monsieur BOÉRO et servie par les élus.

L'animation assurée par Madame Corinne OUZET a été appréciée de tous. Faisant tour à tour jouer, chanter et danser tout le monde, cette dernière a donné du rythme à ce bel après-midi qui s'est terminé par une démonstration de danse en ligne très jouée.

Ambiance et convivialité étaient au rendez-vous de cette journée.





EXÉCUTION DU BUDGET 2022

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022

Le compte administratif est le document de synthèse de la comptabilité du Maire qui présente les résultats d'exécution du budget de l'exercice.

Approbation du compte administratif commune qui présente les résultats suivants, en Euros :

	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	355 214,97	130 987,96	102 000,00
Recettes	853 715,76	370 321,98	/
Résultat	+498 500,79	+239 334,02	-102 000,00

Constatant que le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, fait ressortir un excédent de financement, le Conseil Municipal décide de n'affecter aucun résultat à l'investissement et de reporter en section de fonctionnement et d'investissement les soldes de clôture.

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2022

Approbation du compte administratif CCAS qui présente le résultat suivant, en Euros :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1965,70	1367,52	598,18

COMPTE DE GESTION 2022

Approbation des comptes de gestion dressés par le comptable public.

La gestion comptable de l'argent public est contrôlée en continu par le trésorier qui émet en parallèle un compte de gestion selon une présentation analogue à celle du compte administratif de la commune. Ce compte de gestion est également soumis au vote du Conseil Municipal qui peut constater ainsi sa stricte concordance avec le compte administratif du maire. Il a été adopté avant de procéder au vote du compte administratif.

BUDGET

Temps fort de ce début d'année, l'approbation du compte administratif et la présentation du budget primitif ont été au cœur du Conseil Municipal du mardi 11 avril 2023.

Préalablement au vote du budget, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2022 qui rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et constitue ainsi l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire.

Le budget primitif a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 914000 € et en dépenses et recettes d'investissement à 742000 €.

La gestion saine des finances de la commune et sa capacité d'autofinancement permettent d'amortir l'impact de l'inflation et notamment les hausses du coût de l'énergie, tout en poursuivant la conduite de projets en dégageant les moyens nécessaires pour investir toujours plus et toujours mieux. La bonne santé financière de la commune se traduit par un encours de dette par habitant particulièrement faible, il ne s'élève qu'à 17€ quand le montant moyen est de 87 € pour les communes de 500 à 2000 habitants.

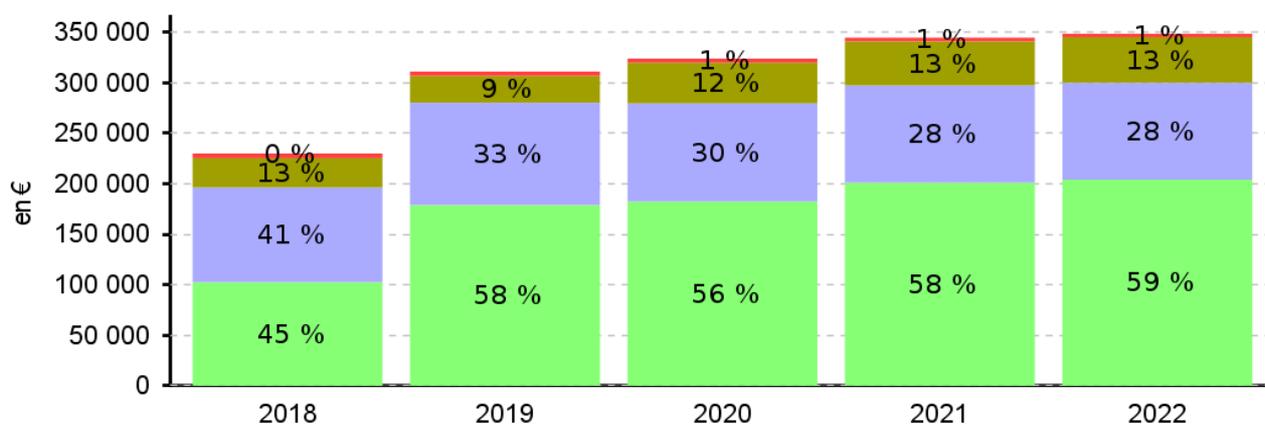
Cette année, seul le budget principal a été voté. Avec la loi NOTRe, les communes de moins de 1500 habitants n'ont plus l'obligation d'avoir un CCAS. Ce budget annexe n'ayant qu'une activité pour le différentiel cantine et une participation pour le portage de repas, le Conseil Municipal a décidé (par délibération du 21/09/2022) sa dissolution, à compter du 1^{er} janvier 2023. Le résultat d'exercice 2022 de ce budget sera intégré au budget principal courant 2023 et les attributions auparavant dévolues au CCAS seront directement exercées par la commune.

Enfin, cette année encore, nous n'aurons pas recours à l'emprunt et nous n'augmenterons pas la part communale des impôts locaux, d'autant plus que la base imposable a été revalorisée comme chaque année par l'administration fiscale. Ajoutons aussi que la croissance « physique » des bases est également le résultat de la construction de nouvelles habitations qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

Taux votés pour 2023 :

Taxe foncière (bâti)	39,00 %
Taxe foncière (non bâti)	61,60 %
Taxe d'habitation (résidence secondaire)	11,20 %

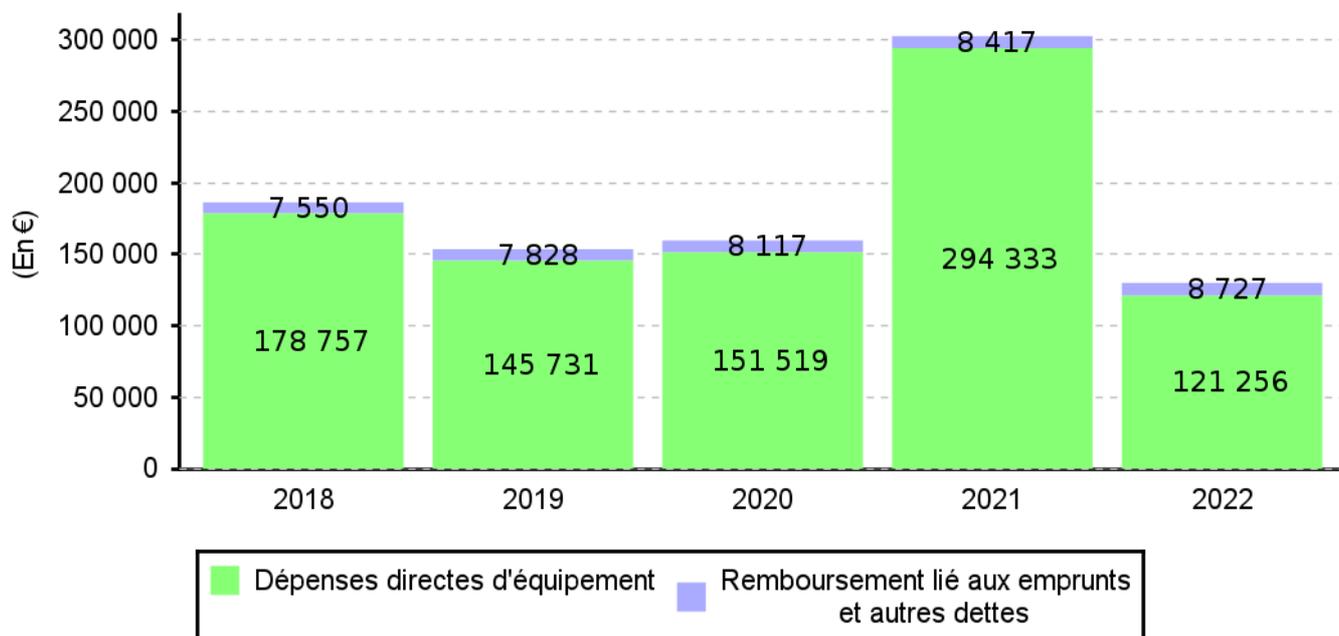
STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



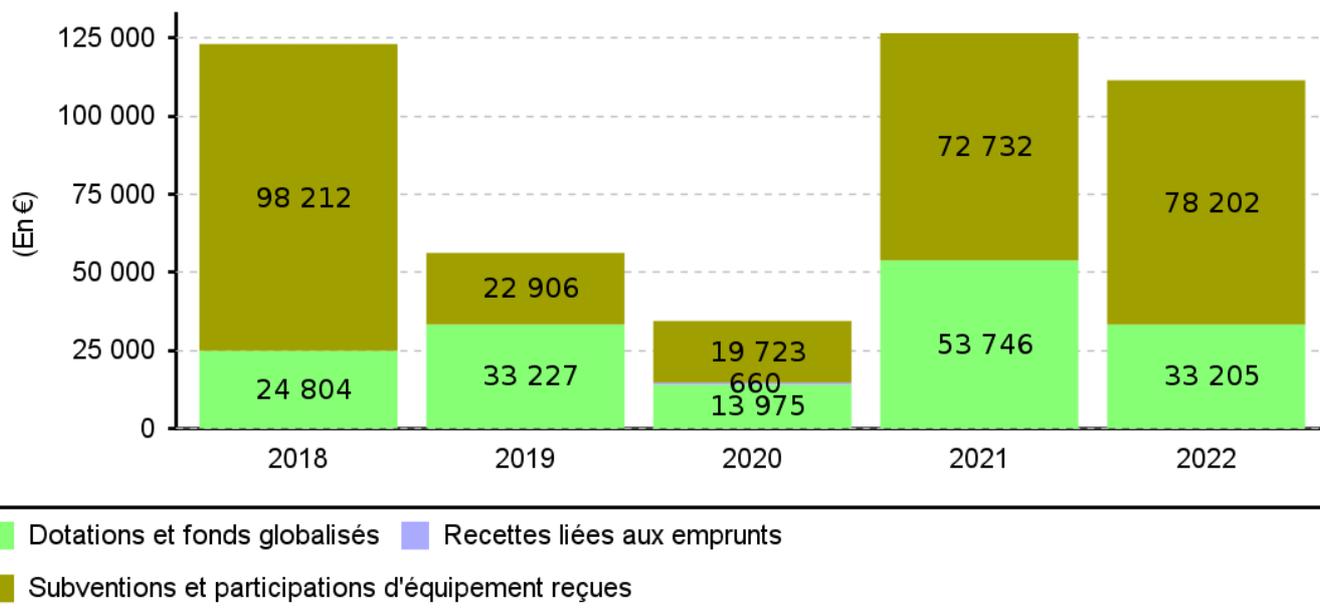
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT POUR 2023

OPERATIONS	MONTANT
Aménagement de voirie (Les Marins)	100 000 €
Voie verte (Lachaup – Rochazal)	95 000 €
Enfouissement des réseaux	80 000 €
Panneaux photovoltaïques (Salle des fêtes)	70 000 €
Aménagement du terrain communal du village	55 000 €
Falaise de Lettret (sécurisation)	50 000 €
Réhabilitation de la Cure	45 000 €
Changement des menuiseries (Mairie)	32 500€
Réfection du pont de Vigne Longue	25 000 €
Extension des réseaux	25 000 €
Aménagement de voirie (Fifre)	20 000 €
Columbarium	20 000 €
Chauffage de l'église	20 000 €
PLU	15 000 €
Réfection du mur du cimetière	15 000 €
Installation d'une cuve (récupération des eaux de pluie)	15 000 €
Circulation douce	10 000 €
Recensement des chemins communaux et ruraux	2 400 €

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions versées aux associations d'un montant total de 8710,00€ sont en légère hausse par rapport à celles versées l'année dernière, ce qui traduit la volonté de la commune d'apporter son soutien au monde associatif qui participe à la vitalité communale.

L'A. Festiv'	4.000 €
Châteauevieux Trail Nature	2.000 €
Association de chasse (ACCA)	950 €
Châteaugym	500 €
A.D.M.R.	450 €
Amicale des sapeurs-pompiers de <i>Gandière</i>	100 €
Téléthon	300 €
Relais Petite Enfance « <i>La Baroulade</i> »	410 €

Au sujet du Relais Petite Enfance, c'est un service gratuit d'information et d'accompagnement destiné aux parents de jeunes enfants et aux professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile). Depuis fin 2021, l'ADMR est agréé par la CAF pour assurer la gestion des Relais Petite Enfance dans l'ensemble des communes du territoire de la communauté d'agglomération GAP-TALLARD-DURANCE.



ÇA S'EST PASSÉ À CHÂTEAUVIEUX



Samedi 25 février
Carnaval et « repas sanglier » / *L'A. Festiv'*.
Spectacle pour les enfants suivi d'un succulent
repas préparé par André MINI.

Vendredi 14 avril
Assemblée Générale de *L'A. Festiv'*.
Au programme :
la préparation de nombreux événements
envisagés.

Samedi 15 avril
Chasse aux oeufs / *L'A. Festiv'*.
Un régal pour les petits Châteauiards !



Lundi 8 mai
Commémoration de l'Armistice
de 1945.



Samedi 13 mai
La Bel' Tanquée / *L'A. Festiv'*.
Belote et pétanque : belle
combinaison pour s'amuser en
équipe !





Samedi 3 juin
Sortie à TURIN / *Heureux à Châteauioux.*
Superbe excursion pour les membres de cette association, autour du président Jean-Marie CORNAND.

Samedi 16 juin
Assemblée Générale / *Châteaugym.*
Merci à Samira MOREAU et Régine GONCALVES pour leur investissement.
Bravo à Nadine PACALET pour ses nouvelles responsabilités.



Samedi 17 juin
Fête de la musique / *L'A. Festiv' /*
animation par *El Magas !*
Beaucoup de monde et une excellente ambiance devant la médiathèque !



Samedi 24 juin
Assemblée Générale de
CHÂTEAUVIEUX Trail Nature.
Mise en œuvre du week-end du *14ème Trail des Balcons*, du 18 au 20 août.



ASSOCIATION CHÂTEAUGYM

Vous voulez pratiquer du sport dans notre commune ? Alors rejoignez donc notre association !

Les inscriptions pour la saison prochaine auront lieu le **mardi 5 septembre de 18h à 20h** et le **jeudi 7 septembre de 18h à 20h**, à la salle des fêtes, pour une rentrée prévue le **lundi 11 septembre**.

Programmation 2023/2024 :

Lundi 18h30-19h30 : cours de gym douce

Mardi 18h00-19h00 : cour de circuit training

Mardi 19h00-20h00 : Cours de Pilates

Mercredi 18h30-19h30 : Cours de Pilates-stretching

Mercredi 19h30-20h30 : Cours de danse en ligne

Jeudi 18h30-19h45 : Cours de Hatha yoga



Tarifs saison 2032/2024

Gym-circuit training- Pilates/Pilates- stretching-Danse en ligne	1 Cours	2 cours	3 cours	4 cours	5 cours	/	1 cours	2 cours	3 cours	4 cours	5 cours
Yoga	/	/	/	/	/	1	1	1	1	1	1
Tarif (en euros)	100	130	150	160	170	120	150	160	170	180	190

PROPOSITION DU ROTARY CLUB DE GAP - CHARANCE

Une belle initiative : le *Rotary Club* de GAP-Charance propose de faire collecter, par une entreprise, la ferraille ou les tôles qui pourraient être amassées sur les communes du secteur de notre agglomération. L'idée est de nettoyer la nature et de mener, au travers de cette démarche, des actions caritatives. Si vous possédez de la ferraille ou de vieilles tôles dont vous souhaitez vous débarrasser, n'hésitez pas à contacter la Mairie pour de plus amples renseignements.

ÉTAT CIVIL depuis le 1er janvier

Informations données suivant les actes et les avis reçus en Mairie à la date d'impression.

Naissance de Milo AUMERAS le 12 mai, fils de Nuncia TRAVERT et Benjamin AUMERAS, *Avenue des Alpes*.

Mariage de Joëlle BRONDELLO et Serge PARIS, le 6 mars, domiciliés *Chemin du Clauseron*.

Mariage de Aline DURATTI et Nicolas MANIFICAT, le 6 mai, domiciliés *Chemin du Clauseron*.

Mariage de Mathilde PELLISSIER et Antoine THOELLEN, le 6 mai, domiciliés *Route des Marins*.

Mariage de Océane MARCHAND et César YRLES, le 1er juillet, domiciliés *Chemin du Moulin*.

PACS de Margot HERVÉ et Valentin BOURDAUD, le 11 avril, domiciliés *Rue de Ségrier*.



DÉLIBÉRATIONS du 1er semestre

- 1 : Réfection de la Cure : Choix d'un maître d'œuvre pour les travaux.
- 2 : Enfouissement basse tension poste des Marins (poste de « Pierre Taillée »).
- 3 : Approbation des Comptes de Gestion de l'exercice 2022.
- 4 : Approbation des Comptes Administratifs 2022.
- 5 : Vote des taxes directes communales 2023.
- 6 : Vote du Budget Primitif 2023.
- 7 : Frais de déplacements : agent recenseur.
- 8 : Participation Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).
- 9 : Tarification du nouveau columbarium / Modification du règlement du columbarium.
- 10 : Choix d'un bureau de contrôle pour les travaux de rénovation de l'ancienne Cure.
- 11 : Convention avec le Territoire d'Énergie SyME05 pour l'étude de faisabilité technico-économique de la pose de panneaux photovoltaïques.
- 12 : Choix d'entreprises pour la pose d'une cuve afin de récupérer les eaux de pluie de la salle des fêtes.
- 13 : RASÉD (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) : Commune de TALLARD.
- 14 : Subvention à l'association L'A Festiv'.
- 15 : Subvention à l'association Châteaugym.
- 16 : Subvention à l'association CHÂTEAUVIEUX Trail Nature.
- 17 : Subvention à l'association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.).
- 18 : Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière.
- 19 : Subvention à l'A.D.M.R.
- 20 : Don en faveur du TÉLÉTHON.
- 21 : Choix d'un bureau d'études pour le diagnostic géotechnique de l'ancienne Cure.
- 22 : Choix d'une entreprise pour le changement des menuiseries de la Mairie.
- 23 : Demande de subvention pour le changement des menuiseries de la Mairie.
- 24 : Choix d'entreprises pour l'entretien voirie.
- 25 : Subvention voirie communale 2023.
- 26 : Communauté d'Agglomération GAP - TALLARD - DURANCE : Mise à jour des statuts.
- 27 : Convention d'accompagnement pour une analyse énergétique globale sur le territoire de la Commune avec le Territoire d'Énergie-SyMe05.

Directeur de publication : Jean-Baptiste AILLAUD

Articles rédigés par le comité de rédaction

Éditeur : Mairie de Châteauneuf



Mairie de CHÂTEAUVIEUX

155 Espace Roger BOYER

05000 CHÂTEAUVIEUX

Téléphone : 04 92 54 12 13

Courriel : secretariat.mairie@chateauneuf05.fr

Site internet : www.chateauneuf05.fr

ACCUEIL DU PUBLIC À LA MAIRIE

LUNDI, MARDI, JEUDI :

DE 7 H 30 À 12 H 30 - DE 14 H À 17 H 30

MERCREDI :

DE 7 H 30 À 12 H 00

VENDREDI :

DE 7 H 30 À 12 H 30

PERMANENCES

DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

MERCI DE PRENDRE RENDEZ-VOUS

AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

LE MAIRE, JEAN-BAPTISTE AILLAUD

➤ SUR RENDEZ-VOUS

LE 1^{ER} ADJOINT, MICHEL TEXIER

➤ VENDREDI 9 H - 11 H

LA 2^{EME} ADJOINTE, CHRISTINE CORNAND

➤ JEUDI 15 H - 17 H

LE 3^{EME} ADJOINT, GILLES SERRES

➤ VENDREDI 11 H - 12 H 30

DATES À RETENIR

Fête d'été / Organisation : *L'A.Festiv'* / Samedi 29 et dimanche 30 juillet / Place Marcel Lesbros. Buvette et restauration sur place / Animations pour les enfants / Bals / Feu d'artifice.

Les personnes souhaitant apporter leur aide sont toujours les bienvenues.

Trail des Balcons de CHÂTEAUVIEUX /

Organisation : *CHÂTEAUVIEUX Trail Nature.*

Vendredi 18 août : 19h00 Randonnée nocturne

Dimanche 20 août : *Trail des Balcons de CHÂTEAUVIEUX.*